



www.epyvoorles.fr
epyvoorles@gmail.com

Association L'Étude et la Pratique

Saison 2023 – 2024

Née en 1999, notre association vourloise, loi 1901 à but non lucratif, gérée uniquement par **quatre bénévoles** : Nadine Martinière (Présidente) – Martine Revol (Vice-Présidente) – Véronique Comblet (secrétaire) – Evelyne Marin (trésorière), est animée par **une équipe de professeurs** (auto-entrepreneurs) :

- Anyk Dubreuil Besson - **Hatha Yoga** : la plus ancienne de nos enseignants, à l'origine de l'association, diplômée EIDYT (Ecole Internationale De Yoga Traditionnel, affiliée FFHY) et de Yoga thérapie IDYT (Institut De Yoga Thérapie), enseignante et formatrice de Yoga ludique et Yoga pour enfants
- Ivana Bavoux - **Hatha Yoga** : diplômée EFYARA (Ecole Française de Yoga Auvergne Rhône Alpes), pratique en plus le Yoga thérapie, le Yoga de l'énergie et la méthode du docteur De Gasquet
- Sylvie Fraval - **Hatha Yoga** : formée EFYARA, plus spécifiquement au Yoga de l'énergie
- Bruno Boucher - **Do In et Méditation** : formation médecine traditionnelle chinoise, étude de la philosophie taoïste, enseigne plus particulièrement le Do In (auto massage)
- Geraldine Lepasant - **Qi Gong et Gym Taoïste** : formation médecine traditionnelle chinoise, étude de la spiritualité taoïste, enseigne ces deux disciplines complémentaires

La mairie met à disposition gracieusement les salles pour la pratique des activités.

Nous remercions Madame Le Maire et l'équipe municipale pour leur soutien financier et logistique.

Il est souhaitable que l'association participe aux événements organisés par la mairie.

L'association sollicitera ses adhérents en cours d'année.

Les tâches des bénévoles, réalisées en collaboration avec les professeurs, sont multiples :

- Organisation de la saison (cours, stages et ateliers, salles, inscriptions, adhérents, AG)
- Participation à la vie associative vourloise (magazine municipal, événements organisés par la mairie)
- Mise à jour de notre site internet www.epyvoorles.fr (toutes les informations concernant l'association)
- Trésorerie (encaissements, règlements, bilan, prévision annuelle)
- Recherche d'intervenants extérieurs pour conférences ou ateliers (voyages sonores, ayurvéda, huiles essentielles, danse yoga, etc.)

Les participations des bénévoles et de la mairie permettent de proposer **des tarifs avantageux**.

Les cotisations sont entièrement reversées aux professeurs et l'adhésion annuelle finance les coûts fixes de l'association.

Début des cours : lundi 11 septembre 2023 - Fin des cours : jeudi 13 juin 2024

Les cours de Qi Gong et Gym Tao finiront plus tôt cette année, le mercredi 29 mai 2024.

La philosophie des activités de l'association reste la même depuis son origine.

1 - OBJECTIFS

« **L'Etude et la Pratique** », association loi 1901 à but non lucratif, propose la pratique et l'étude des activités se rapportant au Yoga, Do In, Qi Gong, Gym Taoïste et Méditation, sous forme de cours hebdomadaires et ateliers / stages ponctuels.

2 - COTISATION

- Les membres de l'association versent une cotisation incluant l'adhésion annuelle, réglée une seule fois par adhérent (même si plusieurs activités) et les cours ou ateliers / stages.
- La cotisation couvre les coûts de l'association et la rémunération des professeurs.
- Elle est perçue sous forme de trois chèques, par activité, établis à l'inscription et encaissés en octobre, janvier et avril.
- Une réduction est accordée pour plusieurs personnes d'un même foyer ou pour plusieurs activités par semaine.
- Les inscriptions sont définitives, non susceptibles de remboursements (sauf contexte national) et pour un cours déterminé.
- Une séance d'essai est proposée gratuitement, sur demande auprès du professeur.

3 - ANIMATION ET ORGANISATION DES ACTIVITES

- Le planning des activités est publié sur la plaquette de la mairie et sur notre site internet : www.epyvourles.fr.
- Les participants devront se présenter 5 minutes avant le début des cours, munis d'une tenue confortable et d'un tapis de sol.
- Dans le dojo (salle omnisports), il est obligatoire d'être pieds nus ou en chaussettes sur les tatamis.
- Chaque adhérent range et nettoie le matériel fourni par l'association.

4 - RESPONSABILITE

- Les membres de l'association se doivent le respect mutuel.
- La radiation d'un membre peut être prononcée par le bureau pour motif grave, l'intéressé ayant été invité au préalable à présenter ses explications.
- Chaque membre de l'association « L'Etude et la Pratique » est convié aux Assemblées Générales lors desquelles se décide la vie de l'association. Il est invité à prendre une part active dans l'association.
- Auto-évaluation : l'association n'exige pas de certificat médical. Chaque adhérent doit être capable d'évaluer si son état de santé est compatible avec la pratique des cours.
- L'association n'est pas responsable des bris, ni de la perte de lunettes, de la détérioration de vêtements, bijoux et objets laissés dans les locaux.

5 - PUBLICATION

Le règlement intérieur est remis en début de saison à chaque adhérent qui s'engage à le lire.